



un nouveau souffle pour nos mobilités

DOSSIER
DE PRESSE
SEPTEMBRE 2022

« INSPIRE,
LE PROJET DEVIENT
AUJOURD'HUI RÉALITÉ »
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
ADOpte LA DÉCLARATION DE PROJET



SOMMAIRE

PAGE 3

Avec la déclaration de projet, l'intérêt général est affirmé, le projet précisé

PAGES 4 > 5

InspiRe évolue tout en se dessinant de plus en plus précisément

PAGE 6 > 7

Cap sur la transition écologique et la sobriété énergétique + Zoom sur les futurs aménagements du square de la Jeune Résistance

PAGE 8

Une nouvelle génération de bus zéro carbone

PAGE 9 > 10

Le dialogue se poursuit pour un projet réussi

PAGE 11

Le vrai-faux d'InspiRe

ÉDITO

Olivier Bianchi, Président de Clermont Auvergne Métropole,
François Rage, Président du SMTC-AC
et Blandine Galliot, Présidente de la T2C

Face à l'urgence climatique et aux risques de vulnérabilité des grandes métropoles (doublement du nombre de jours de vagues de chaleur, accroissement du phénomène de « nuits tropicales », augmentation de 30 à 50 % des épisodes de sécheresse, risque d'augmentation de l'intensité des pluies extrêmes), des actions d'envergure sont nécessaires pour préserver et adapter les territoires, et réduire leur impact carbone.



**AVEC LA DÉCLARATION
DE PROJET
L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
EST AFFIRMÉ,
LE PROJET PRÉCISÉ**



InspiRe, c'est confirmé !

Pour répondre à ces grands défis, la métropole clermontoise s'est engagée depuis plusieurs années dans une transformation ambitieuse. InspiRe, le projet de restructuration du réseau de transport en commun, est l'une de ces réponses pour :

- ◆ desservir le territoire métropolitain en proposant aux habitants et travailleurs de la métropole une alternative crédible à la voiture individuelle ;
- ◆ rendre les trajets du quotidien en bus ou à vélo plus agréables et plus rapides ;
- ◆ augmenter l'usage des transports en commun en passant de 32 millions de voyages par an (situation 2019) à 52 millions en 2032. Cela signifie faire basculer 20

millions de déplacements par an (c'est-à-dire 60 000 déplacements quotidiens) en voiture individuelle vers les transports collectifs ;

- ◆ sortir du diesel avec des bus électriques pour les deux lignes de BHNS et un mix biogaz, électricité et hydrogène pour les motorisations des autres lignes ;
- ◆ accompagner la requalification urbaine de plusieurs quartiers.

Depuis le début de l'année, InspiRe a connu une forte accélération : choix des maîtres d'œuvre et études de maîtrise d'œuvre, enquête publique, choix du futur matériel roulant, présentation des aménagements des Allées du Cardo, poursuite du dialogue avec le public... Progressivement, les contours d'InspiRe deviennent de

plus en plus précis et dessinent les mobilités et la métropole de demain. Aujourd'hui, une étape importante est franchie avec l'adoption de la déclaration de projet en conseil métropolitain.

Nous avons également pris la décision d'ajuster le calendrier de réalisation aux capacités du territoire et d'en optimiser la durée et les impacts : fin 2025, le réseau restructuré de transport en commun, y compris les nouvelles lignes B et C, sera mis en service avec les aménagements nécessaires à son exploitation. La livraison progressive des derniers aménagements se poursuivra jusqu'à mi-2027 au plus tard.

*Avec InspiRe,
nous préparons une
métropole ambitieuse,
responsable et durable.*

Une étape décisive vient d'être franchie avec l'avis favorable et sans réserve émis par la commission d'enquête publique, le 3 août dernier. Cet avis ouvre la voie à la déclaration de projet votée par Clermont Auvergne Métropole (le 30 septembre 2022) et à la déclaration d'utilité publique prise par le Préfet du Puy-de-Dôme (à venir).

Au-delà du caractère réglementaire, la déclaration de projet ancre InspiRe dans notre quotidien puisqu'elle ouvre la porte aux futurs travaux.

La déclaration de projet, soumise au vote des élus de la Métropole vendredi 30 septembre 2022, est une étape clé d'InspiRe. Fondée sur le code de l'environnement, elle permet à Clermont Auvergne Métropole et au SMTC-AC d'en **affirmer solennellement l'intérêt général.**

Elle sera suivie d'**une déclaration d'utilité publique (DUP)**, prise par le préfet du Puy-de-Dôme, qui donnera la force administrative et juridique nécessaire à la réalisation.

La déclaration de projet prend en compte l'ensemble des avis et recommandations formulés depuis le lancement du projet InspiRe :

- ◆ avis de l'autorité environnementale ainsi que ses recommandations ;
- ◆ avis des collectivités et de leurs groupements ainsi que ceux des services de l'État ;
- ◆ avis de la commission d'enquête et avis recueillis lors des enquêtes publiques ;
- ◆ avis du public lors des phases de dialogue.

Elle définit également les principales caractéristiques d'InspiRe, confirmant son caractère d'intérêt général :

- ◆ un projet de transport en commun efficient avec un niveau de service élevé ;
- ◆ un projet de mobilités au sens large ;
- ◆ un projet de desserte du territoire ;
- ◆ un projet de métamorphose de l'espace urbain ;
- ◆ un projet qui améliore le cadre de vie.

INSPIRE ÉVOLUE TOUT EN SE DESSINANT DE PLUS EN PLUS PRÉCISÉMENT

UNE RÉALISATION EN DEUX PHASES

La mise en œuvre d'Inspire se fera en deux étapes.

Première étape, la mise en service fin 2025 d'Inspire avec :

- ◆ la construction de l'ensemble des terminus (Aulnat, Cournon-d'Auvergne, Durtol, Royat et le terminus partiel du Brézet) ;
- ◆ la construction du Technicentre bus à Cournon-d'Auvergne ;
- ◆ le déploiement du matériel roulant et du système de charge associé ;
- ◆ la mise en service du réseau restructuré ;
- ◆ la mise en service des deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service B et C sur les 27 km ;
- ◆ les aménagements urbains liés dans les centre-ville.
- ◆ l'ouverture de nouveaux parkings relais.

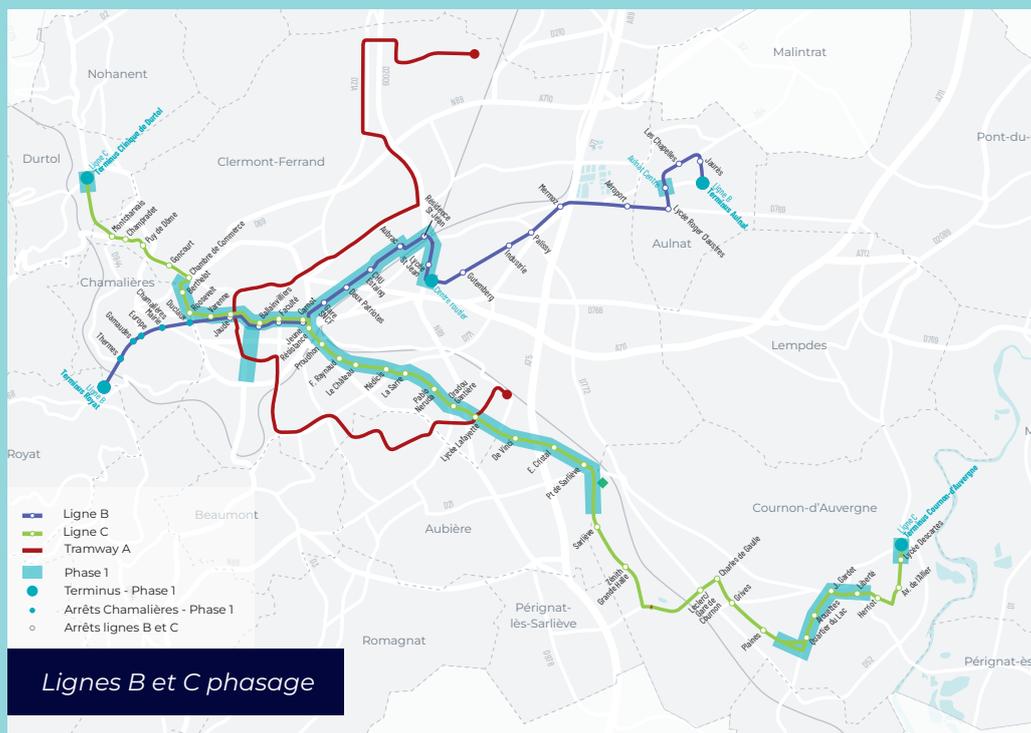
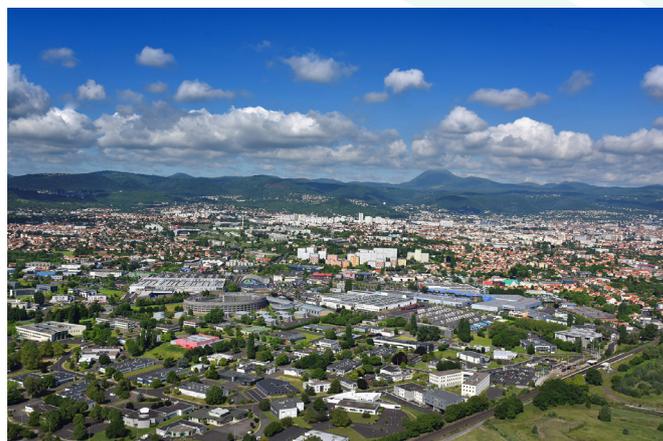
Deuxième étape, la livraison progressive des derniers aménagements d'ici mi-2027 :

- ◆ la poursuite des aménagements de voirie.

UN COÛT AJUSTÉ

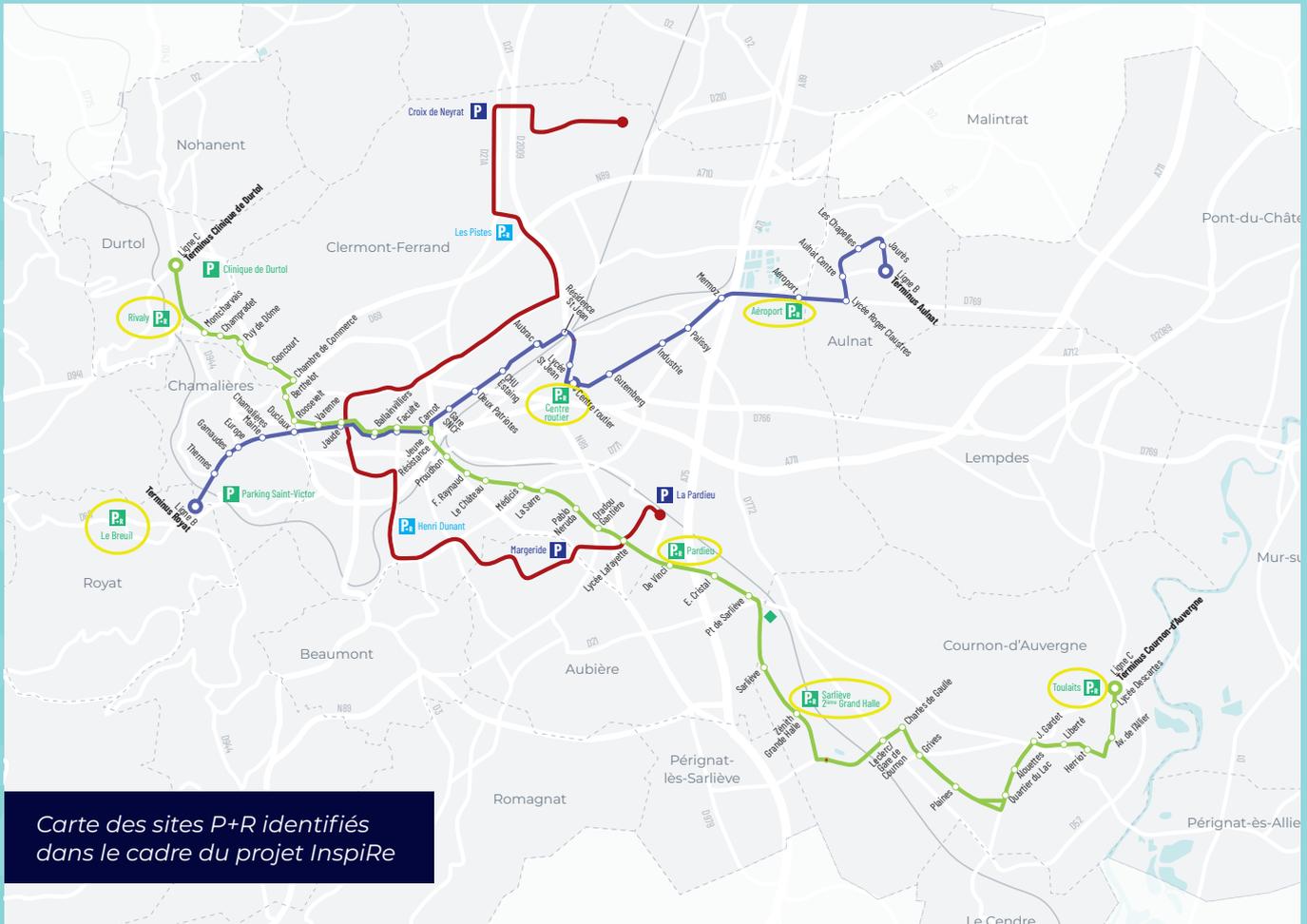
L'évolution du projet tout au long de sa conception, notamment pour intégrer les nombreuses remarques et suggestions émises par les habitants de la métropole, a nécessité d'ajuster le coût du projet à 324 M € afin de tenir compte :

- ◆ de la prolongation jusqu'à Durtol,
- ◆ des adaptations du projet, pour positionner différemment les pistes cyclables, ou les voies bus sur la chaussée,
- ◆ de l'inflation.



Pourquoi deux phases de réalisation ?

En phase chantier, plus de 40 équipes de travaux interviendront dans différents secteurs de la métropole. Cela représente 50 % des effectifs des entreprises de travaux publics du territoire. Cette mobilisation sans précédent ne peut cependant se faire au détriment des autres projets et nécessite de gérer de façon raisonnable la réalisation des travaux.



L'OFFRE DE PARCS RELAIS ÉTENDUE

Avec InspiRe, la Métropole souhaite apporter une offre de stationnement attractive et pérenne, notamment en faveur des parcs relais. Aujourd'hui, le territoire métropolitain est déjà pourvu de parcs-relais : Henri-Dunant (550 places), les Pistes (400 places), Croix-de-Neyrat (240 places), Margeride (110 places) et La Pardieu (120 places).

Dans le cadre d'Inspire, plusieurs solutions de renforcement des parcs relais sont à l'étude :

- ◆ améliorer l'attractivité des parcs relais existants avec l'harmonisation des conditions d'accès, et l'amélioration de leur lisibilité dès le lancement des travaux ;
- ◆ programmer la réalisation des parcs relais identifiés dans le cadre du projet InspiRe. Plusieurs sites sont aujourd'hui envisagés pour compléter l'offre existante : le Breuil à Royat, le Centre Routier au Brézet, le Rivaly avenue du Puy-de-Dôme, la Pardieu avenue Ernest-Cristal à Clermont-Ferrand ; la Grande Halle et le quartier des Toulait à Cournon-d'Auvergne ; la gare à Aulnat.

- ◆ expérimenter des parcs relais sur des poches de stationnement existantes, le long des itinéraires de transport en commun pour répondre à un usage plus local. Un premier recensement a été mené pour identifier des zones de stationnement existantes ou facilement mobilisables le long des tracés des lignes B et C, mais aussi le long des lignes restructurées du futur réseau.
- ◆ rester à l'écoute du territoire et des besoins à partir des suggestions des élus et des habitants proposées dans le cadre des différents temps de concertation. Des emplacements réservés seront inscrits au PLU en cours d'élaboration par la Métropole.

Le dialogue se poursuit sur la restructuration du réseau de bus

Complémentaire à la transformation des lignes B & C, le projet de restructuration du réseau de bus suit son cours. Débuté en 2020, il nécessite un dialogue important avec les 23 communes concernées sur le périmètre du SMTAC-AC. Ce travail sera consolidé puis présenté au premier semestre 2023.



Patinoire

Lycée Lafayette

CAP SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dès sa conception, InspiRe s'est engagé dans une démarche exigeante en matière de développement durable : sobriété foncière, végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur, réduction de la place de l'automobile, économies d'énergie guident les équipes du SMTC-AC et de la Métropole dans les actions en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique.

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ARTIFICIALISATION RÉDUITE

InspiRe prévoit, en outre, de désimperméabiliser 32 000 m² de surface soit -5 % par rapport à l'état initial.

VÉGÉTALISATION ET LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

1 500 arbres seront plantés tandis que 400 arbres seront coupés (dont 200 en état phytosanitaire dégradé) pour permettre de réaliser les nouveaux aménagements. À terme, il y aura deux fois plus d'arbres sur l'emprise du projet InspiRe. La quantité et la diversité des essences d'arbres assureront la biodiversité.

Par ailleurs, les aménagements projetés prévoient la création d'espaces verts supplémentaires, avec une nette augmentation sur des secteurs actuellement très peu végétalisés.

RÉDUCTION DE LA PLACE DE L'AUTOMOBILE

150 000 voitures circulent quotidiennement sur le territoire métropolitain (hors flux de transit). 1 560 places de stationnement public se trouvent dans le périmètre d'InspiRe. Le projet prévoit de diminuer le nombre de places de stationnement public de surface pour encourager les modes de déplacement alternatifs à l'automobile, notamment les transports en commun et les modes actifs. De plus, la rationalisation du stationnement permet d'augmenter la surface d'espaces verts et le nombre d'arbres. 930 places sont supprimées et 630 places de stationnement public sont conservées dans le périmètre à l'issue du projet (avec maintien du nombre de places PMR et de livraison).

En outre, une zone à trafic limité est prévue dans le centre de Clermont-Ferrand, entre la rue Blatin et la fin de l'avenue Carnot ; les rues concernées seront accessibles en voiture pour les riverains, mais pas aux automobilistes en transit ; cet apaisement permettra aux piétons et cyclistes de mieux profiter des lieux et augmentera l'attractivité commerciale de ce secteur.



Boulevard Saint-Jean



Enfin, InspiRe vise à maximiser les aménagements cyclables tout au long du tracé, pour permettre aux cyclistes de se déplacer confortablement et en sécurité, notamment dans des secteurs actuellement dépourvus d'aménagements. 24 kilomètres d'aménagements spécifiques seront ajoutés aux 8 kilomètres existants, l'objectif est également d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les cycles (arceaux, box fermés).

PLUS D'ENVIRONNEMENT

De nombreuses actions en faveur de la réduction de la consommation de l'éclairage public ont déjà été réalisées : remplacement des équipements les plus énergivores, optimisation de la puissance des sources lumineuses, abaissement de l'intensité lumineuse au cours de la nuit. InspiRe vise une réduction d'environ 22 % de la consommation de l'éclairage public.

ZOOM SUR LES FUTURS AMÉNAGEMENTS DU SQUARE DE LA JEUNE RÉSISTANCE

Le square de la Jeune Résistance est un site au fonctionnement très complexe, à la confluence de l'hypercentre, d'axes routiers majeurs et de lieux générateurs de déplacement (notamment la gare SNCF).

Les futurs aménagements prévoient :

- ◆ la recomposition des franges végétales ;
- ◆ un traitement des sols pour unifier les 2 squares ;
- ◆ de nouveaux alignements d'arbres de haute tige ;
- ◆ un parvis piétonnier devant le lycée Jeanne-d'Arc.



UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE BUS ZÉRO CARBONE

Cet été, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le SMTC-AC a choisi le consortium Hess / Hitachi pour déployer un nouveau système de transport entièrement électrique. Le choix repose sur une double approche : une offre sûre et reconnue et un confort pour les usagers et les conducteurs.

UNE OFFRE SÛRE ET RECONNUE

La technologie déployée par Hess et Hitachi est déjà en service à Nantes (Loire-Atlantique), Genève (Suisse) et Brisbane (Australie). Nantes Métropole et la Semitan ont été récompensées pour cette technologie qui a reçu le prix « Excellence opérationnelle et technologique » lors de la 6^e édition du Prix international de l'Union internationale des transports publics (UITP). Organisé tous les 2 ans depuis 2011, c'est la première fois qu'un tel prix, dans cette catégorie, est décerné à une ville française.



UN CONFORT POUR LES USAGERS ET LES CONDUCTEURS

Facilité de conduite et de recharge pour les conducteurs, accélérations et freinages souples, meilleure accessibilité, nouveaux services pour les usagers : les futurs bus seront particulièrement confortables.

Les images des bus seront présentées fin 2022, lorsque le design extérieur et intérieur sera défini.

DES BATTERIES OPTIMISÉES POUR UNE MEILLEURE PUISSANCE

Plusieurs stations de charge (TechniCentre bus, terminus, certaines stations) jalonnent l'itinéraire des bus et permettront des recharges « flash ». Les batteries ont été sélectionnées pour assurer le maximum de puissance afin de maintenir une bonne vitesse commerciale tout au long du parcours.

Les raccordements électriques et la maintenance seront assurés par Enedis en collaboration avec l'Entreprise électrique.

Alliant puissance et légèreté, les batteries ne seront pas plus grandes que des batteries de Tesla alors qu'elles permettront le déplacement d'un véhicule de 30 tonnes ! Leur durée de vie est longue (plus de 10 ans) et elles sont les plus sûres du marché (pas de risque d'emballement thermique).





LE DIALOGUE SE POURSUIT POUR UN PROJET RÉUSSI

Le projet InspiRe est la concrétisation d'une ambition de construire une métropole plus durable, formalisée dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la Métropole clermontoise approuvé en 2019 qui définit les grandes orientations d'une métamorphose des mobilités sur le territoire, avec notamment la mise en œuvre d'un schéma cyclable métropolitain, l'accroissement de la place dédiée aux piétons, la réduction du stationnement en voirie, le renforcement de l'intermodalité, la création de lignes de BHNS et la réorganisation du réseau de transport en commun.

La concertation du projet InspiRe, qui s'est déroulée en 2021, a fortement mobilisé le public (plus de 3 600 avis), et permis de valider unanimement l'opportunité du projet, d'acter le choix des variantes du projet, de faire émerger des demandes de modification du projet comme sur l'emplacement du terminus de la ligne B à Royat (terminus technique déplacé au parking Saint-Victor et terminus commercial aux abords de la place Allard) ou l'extension de la ligne C jusqu'à Durtol.

Ainsi, le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole ont fait évoluer le projet à l'issue de la concertation pour aller dans le sens du public et des territoires traversés, et soumettre à enquête d'utilité publique, un projet partagé. Lors de cette enquête, les habitants ont été nombreux à consulter le dossier d'enquête publique et à formuler des observations dans les registres de l'enquête et il revient au Maître d'ouvrage de se prononcer sur l'intérêt général du projet.

Parallèlement, le SMTC-AC a poursuivi le dialogue avec les représentants des comités de quartier, les commerçants et les habitants au travers de rencontres, temps d'échanges ou événements festifs.

LE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- ◆ Réunions avec les comités de quartier en mai, juin et octobre 2021, en mars et avril 2022 puis en septembre 2022.
- ◆ Rencontre de commerçants en octobre 2021 puis en mars, avril et mai 2022 ainsi que d'autres acteurs économiques.
- ◆ Comité des partenaires en décembre 2020, novembre 2021 et octobre 2022.

DES TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

- ◆ Concertation préalable (réglementaire) : du 11 janvier au 31 mars 2021.
- ◆ Réunions publiques les 5, 6 et 7 juillet 2021.
- ◆ Enquête publique du 31 mai au 4 juillet 2022.

UN DIALOGUE UTILE ? QUELLE PRISE EN COMPTE DES DEMANDES DANS LE PROJET ?

Le projet InspiRe a clairement évolué après la concertation préalable, au-delà du choix des variantes proposées ; la desserte de Durtol et l'abandon du site propre avenue de Royat à Chamalières sont les plus visibles.

La principale modification apportée suite aux demandes des comités de quartier, des commerçants et des acteurs économiques, est l'abandon de tronçons de site propre :

- ◆ en bas de l'avenue Bergougnan,
- ◆ rue de l'Oradou, à deux endroits : à la sortie du boulevard Bingen et à l'entrée de la rue de l'Oradou, côté Est.

POURUIVRE LE DIALOGUE AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

D'autres phases de dialogue vont s'ouvrir en attendant les futurs travaux. En effet, le SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole se sont engagés à maintenir un dialogue constant avec la population. Des temps d'échanges seront notamment organisés avec les comités de quartier, les acteurs économiques, les commerçants tout au long de l'automne 2022 et de l'hiver 2023 afin de poursuivre l'amélioration du projet et de tenir compte des effets attendus.





LE VRAI-FAUX D'INSPIRE

Les arbres seront coupés avenue de Royat à Chamalières.

Faux!

Il n'a jamais été question de couper les arbres de l'avenue de Royat. Par ailleurs, le SMTC-AC et la Métropole, face aux inquiétudes exprimées, ont décidé de maintenir l'avenue dans son état actuel. Les bus ne bénéficieront pas sur cette avenue d'un site réservé.

La circulation automobile sera limitée en centre-ville.

Vrai!

InspiRe accompagne la politique de pacification de l'espace public et de réduction de la place de la voiture dans le centre-ville de Clermont-Ferrand. Un espace paisible sera créé : la circulation des riverains et ayants-droits (taxis, livreurs...) sera maintenue mais celle des autres automobilistes sera interdite. Cet espace sera compris entre la rue Blatin et l'avenue Carnot. Réduire la place de la voiture, c'est en effet faciliter et sécuriser la circulation de tous les autres modes de déplacement (bus, vélo, marche à pied...), une attente forte de la part de ces usagers.

Les parkings privés ne seront plus accessibles.

Faux!

Les habitants dont les garages donnent sur une voie de bus en site propre auront toujours la possibilité d'accéder à leur parking. Plus largement, les voies de bus seront utilisables par les services de secours et d'urgence ou les véhicules de la T2C. InspiRe vise en parallèle le développement des parcs relais et le développement de l'offre de stationnement pour les cyclistes.

Les places de livraison et pour les personnes à mobilité réduite (PMR) seront supprimées.

Faux!

Si InspiRe prévoit la suppression de nombreuses places de stationnement en centre-ville au profit de places disponibles dans les futurs parcs relais, le nombre de places de livraison ou PMR sera maintenu.





| CONTACTS PRESSE

Clermont Auvergne Métropole

Emmanuel Théron - Attaché de presse
Cabinet d'Olivier Bianchi,
Président de Clermont Auvergne Métropole
T. 04 73 42 62 51 • P. 07 61 90 23 29
etherond@clermontmetropole.eu

Agence Qui Plus Est

Anne-Cécile Runavot
T. 04 73 74 62 35 • P. 06 34 87 35 87
anne-cecile.runavot@quiplusest.com

Conception graphique : Rouge Vif
Réalisation : Agence Qui Plus Est
Impression : Print Conseil
Crédits photos : Rouge Vif et BR3DB



un nouveau souffle pour nos mobilités

www.inspire-clermontmetropole.fr